

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE CONSTRUCTION

FACE À LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Face aux enjeux de la crise sanitaire pour la filière Construction, la CERC Occitanie propose des notes de conjoncture flash, synthétisant les informations économiques de la filière connues à cette date. Après une première édition publiée le 8 avril, **cette nouvelle note s'intéresse aux conditions de reprise des chantiers** suite à la parution du guide OPPBTP le 2 avril dernier.

VUE D'ENSEMBLE

Après plusieurs semaines d'arrêt quasi-total, **l'ensemble de la filière est mobilisé pour permettre une reprise des chantiers dans des conditions de sécurité sanitaire pour les personnes intervenantes sur site.**

L'organisation de la reprise est suivie par des comités départementaux et régionaux mis en place par les Préfets suite à une circulaire du Ministère de la Transition Ecologique et du Ministère de la cohésion des territoires fixant 3 priorités : le partage des informations, la reprise des chantiers répondant aux besoins vitaux de la population et la relance dans la mesure du possible des autres chantiers, sans attendre la date du 11 mai fixée actuellement comme objectif du début de déconfinement.

Ce redémarrage est en cours d'organisation dans les entreprises en lien avec les Maîtres d'Ouvrage. Cette reprise prendra plusieurs semaines dans des conditions inédites auxquelles il faut s'adapter rapidement : identification des chantiers susceptibles de redémarrer, possibilité de mise en œuvre des consignes de sécurité et approvisionnement en équipement de protection (EPI), cadence et organisation de chantiers adaptées.

Les conditions économiques des chantiers sont également un enjeu dans un contexte de surcoûts engendrés par les mesures de sécurité sanitaires indispensables et les contraintes d'organisation du travail.

Les professionnels s'accordent pour témoigner que cette reprise ne pourra se faire au mieux fin avril et dans un mode de faire « dégradé ». Cette situation vaut pour le secteur du bâtiment comme pour celui des Travaux Publics.

Plusieurs freins sont identifiés à ce stade : la possibilité d'approvisionnement en EPI, bien que modifié sur la nature des protections exigées pour certains chantiers, le guide OPPBTP reste applicable et la fourniture de masques un enjeu majeur des conditions de reprise.

Le problème de la disponibilité de la main d'œuvre est une préoccupation prégnante, ainsi que la capacité d'hébergement et restauration pour les compagnons amenés à se déplacer.

Les clauses des marchés publics sur les conditions financières de recours au compte prorata posent question quant à leur complexité d'application au regard de la situation.

Tendance macro-économique :



Selon le Gouverneur de la Banque de France, au 15 avril : « chaque quinzaine de confinement coûte à peu près 1,5% de perte du PIB annuel et presque autant en déficit supplémentaire, soit une baisse du PIB entre 7 et 8% sur l'année ».

Le 2^{ème} Projet de Loi de Finances Rectificatives, présenté le 15 avril, est désormais établi sur la base d'une perte annuelle de 8%. Ce chiffre est cohérent avec l'estimation du FMI (14 avril), qui estime la baisse annuelle à -7,2% pour la France. Il reste néanmoins à prendre avec précaution, la situation évoluant rapidement (le PLFR du 20 mars ayant été établi sur -1%). Le Haut Conseil des Finances Publiques a notamment prévu que ce « scénario reposait sur l'hypothèse forte d'un retour assez rapide à la normale de l'activité au-delà du 11 mai. Il suppose en particulier que les mesures de politique économique prises pour faire face à la crise permettront de préserver l'appareil de productif et que la demande, tant intérieure qu'étrangère, ne portera pas de séquelles durables de la crise. ».

Au 23 avril 2020 selon l'INSEE, dans son point conjoncture bimensuel, l'activité économique française aurait diminué de l'ordre de 35%. Dans les seules branches marchandes, la perte d'activité économique serait de presque 50%. Dans la construction la perte d'activité s'élèverait à -79%, une estimation un peu supérieure à celle réalisée précédemment (alors de -88 % de pertes d'activité pour le secteur), en raison d'un très léger gain d'activité ces dernières semaines.

Point règlementaire :



La nouvelle ordonnance dites « délais et procédures » fixant la prorogation des délais d'instruction est parue le 15 avril 2020, la DGALN propose un [guide de lecture](#). Ce document fait le point sur les régimes applicables aux différentes catégories de délais et leurs conséquences concrètes sur l'activité des services. Il est à jour de l'ordonnance modificative n°2020-427 du 15 avril 2020.

Appel aux dispositifs de soutiens publics :



Prêts garantis par l'Etat

Le montant total des prêts garantis par l'Etat aux entreprises est de 2 milliards euros pour 20 000 entreprises en Occitanie.

Aide défiscalisée du Fond de Solidarité

Au 16 avril, 80 millions d'euros ont été versés aux 61 000 entreprises ayant bénéficié du fonds de solidarité, sur la région.

État des lieux sur l'emploi :



En Occitanie, pour le secteur de la Construction, **12 500 établissements** ont demandé une activité partielle, cela concerne **94 317 salariés**. Les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault concentrent la moitié des effectifs demandés. Au 17 avril 2020, **les demandes de chômage partiel représentent 79% des salariés de la filière**. La situation dans les départements est contrastée, le ratio demande / effectifs salariés est compris entre 63% en Lozère et 87% dans les Pyrénées-Orientales.

Pour le secteur du Bâtiment, les demandes de chômage partiel pour les effectifs représentent 74% des effectifs en place dans le Gros œuvre et 80% dans le Second œuvre. Pour les Travaux Publics, ce ratio est de 87% et de 40% dans la Promotion Immobilière.

50% des demandes d'effectifs en activité partielle sont concentrés dans les 6 activités suivantes : les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment (16.5%), les travaux d'installations électrique dans tous les locaux (13.4%), les travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation (6.3%), la construction de routes et autoroutes (6.1%), la construction de réseaux électriques et de télécommunication (5.9%) et les travaux de peinture et vitrerie (5%).

Situation actuelle de la filière :



Le Bâtiment

Par rapport à la situation des semaines précédentes, l'activité repart progressivement notamment sur les chantiers d'importance moyenne. Le problème majeur reste l'accès aux EPI. Si les chantiers de construction semblent connaître un certain regain, **les travaux de rénovation ne sont pas dans cette même dynamique** eu égard à la frilosité voire le refus catégorique des maîtres d'ouvrage, souvent des particuliers, de permettre l'accès aux logements. Ceci vaut pour les chantiers privés mais également pour les interventions dans les logements sociaux.

Un frein pour le démarrage des chantiers est également cité par les professionnels tient en l'absence d'ouverture des compteurs par les distributeurs d'énergie. Ce problème a été évoqué lors du comité de coordination mené sous l'égide du Préfet de région et l'interpellation des opérateurs formalisée par courrier.

Les effets des mesures sanitaires pèsent lourdement sur l'équilibre économique des chantiers, une orientation vers une prise en charge partagée est envisagée notamment pour ceux sous maîtrise d'ouvrage publique. Les démarches administratives engendrent la passation d'un avenant avec des conditions revues eu égard aux engagements réciproques.

Si les estimations de surcoût liés aux mesures de sécurité sanitaire et équipements de protection individuels sont maintenant à peu près cohérentes, **les incidences sur l'évolution du prix des matières premières et sur les coûts de production restent en question.**

La possibilité de mise en place d'une charte de bonne conduite entre entreprises et maîtres d'ouvrage est évoquée. Les entreprises peuvent bénéficier de prêts garantis par l'État, les délais d'instruction et de délivrance des fonds sont très rapides (estimés à 10 jours environ), l'inquiétude des entreprises réside dans le positionnement des assureurs crédits et des révisions de cotations des entreprises ainsi que dans les modifications des conditions contractuelles Banque/client. La Banque de France sera attentive à ces sujets.

Les inquiétudes de la FFB portent, au delà de la situation actuelle qui bien que présentant un léger regain reste très préoccupante, **sur l'après ...** En effet, la production actuelle fortement ralentie pour une période non déterminée, les estimations ne représentant pas le coût réel des chantiers, et l'absence de visibilité sur les marchés futurs augurent d'une année 2021 dont la conjoncture économique sera très sensible pour la filière.



L'artisanat

Selon la CAPEB, les artisans s'interrogent sur leur avenir après crise : **les carnets de commandes se vident avec l'annulation de chantiers et aucune commande n'est passée pour le moment.** Il ne reste que les chantiers qui étaient en cours au moment du confinement. Ils s'attendent à une grosse crise économique suite à la crise sanitaire.

Un frémissement de reprise d'activité se fait quand même sentir avec parfois un effet boule de neige « si mon collègue a repris alors je reprends également ».

Les trésoreries sont en grande difficulté. 30 à 40% des artisans ne peuvent avoir accès aux dispositifs d'aides. Avec les nouveaux critères mis en place cette semaine, ce taux devrait diminuer.

Même si la consigne de Bpifrance auprès des banques est de ne pas délivrer des refus, beaucoup d'entreprises n'ont pas de réponses de la part des banques.

Un des principaux freins à la reprise d'activité est la mise en pratique du guide sanitaire et plus précisément sur la disponibilité des masques (plusieurs masques dans la journée pour un même salarié). Le respect des gestes barrières sont acquis au bout d'une année dans le domaine médical. Quid du respect dans le secteur du BTP ?

Le mode de reprise sera dégradé (temps réduit par corps de métiers sur les chantiers, temps partiel ...) associé aux mesures sanitaires, la rentabilité chantiers n'est plus assurée. Cela pose la question des surcoûts et de leur répercussion sur les clients, qu'ils soient des particuliers ou des professionnels. **Mais surtout, à la sortie de la crise sanitaire, quel sera l'état d'esprit des particuliers pour réaliser les travaux (confiance, budget ...) ?**



État des « chantiers » - situation des organismes sociaux

Les bailleurs constatent une amélioration globale dans la reprise des chantiers avec la volonté des maîtres d'œuvre de trouver des solutions mais cela s'organise chantier par chantier. Le manque de protection reste encore à ce jour, l'élément bloquant pour la reprise des chantiers en coactivité. Les chantiers de rénovation en sites occupés restent à ce jour très délicats à mettre en œuvre. Des organismes HLM établissent des protocoles de conditions de reprise de chantier rassurant pour les entreprises et fixant un cadre contractuel partagé.

Des modalités de prise en charge partagée des surcoûts sont mises en place : éléments de protections (masques, gels...) pris en charge par l'entreprise et nettoyage quotidien du chantier – base de vie payé par l'organisme.

La signature d'avenant avec les CSPPS n'est pas forcément systématique.

Les Organismes sont satisfaits de la reprise des chantiers tout en restant vigilants sur le partage des coûts et la responsabilité portée sur la maîtrise d'ouvrage. Ils sont reconnaissants envers les entreprises « facilitatrices ».

REFERENT COVID : EXTENSION DE LA MISSION DU CSPS OU MISSION SPECIFIQUE

Pour les organismes HLM, le référent COVID 19 (cf. préconisations guide OPPBTP) se trouve être clairement le CSPS : la sécurité et santé sur les chantiers font partie de sa mission. Cette dernière est très réglementée et la mission COVID 19 doit elle être signifiée spécifiquement ?

S'il doit y avoir extension de sa mission celle dévolue au Covid-19 n'est pas réglementée, comment gérer cette situation juridique non prévue actuellement ?



Les Travaux Publics

Au 10 avril, **73% des entreprises de Travaux Publics de l'Occitanie se déclarent à l'arrêt** (enquête FNTP 8-16 avril). Parmi ces entreprises, 30% n'ont pas de visibilité sur une date de reprise et 60% envisagent une reprise d'ici fin avril. Pour les entreprises en cours de reprise, 47% estiment le niveau de reprise à 50% ou plus de leur activité.

À fin avril, le chiffre d'affaire réalisé est estimé à 20%. Les prévisions pour fin mai s'élèvent à 51% et 77% pour fin juin. Seulement 14% des entreprises pensent qu'il sera possible de rattraper la perte d'activité subie aux mois de mars et avril d'ici la fin de l'année. 67% pensent que le rattrapage sera impossible.

La volonté de reprendre les chantiers est partagée par les Maîtres d'Ouvrage et les entreprises. En revanche la mise en place des procédures entraîne une réactivité plus ou moins longue en fonction de la taille de l'entreprise. Ces délais semblent plus favorables aux petites ou moyennes entreprises.

Le frein principal à la reprise semble être le manque d'approvisionnement en EPI (masques ou autres ...) : 78% des entreprises jugent ce frein très important. L'indisponibilité du personnel est le frein le moins important : 7% le juge très important contre 29% qui le jugent peu ou pas important.

La difficulté majeure rencontrée par les entreprises est la faiblesse du nombre d'appels d'offre, 43% des entreprises la jugent très importante. La difficulté qui touche le moins d'entreprises est les difficultés de trésorerie pour relancer l'activité avec 15% des entreprises qui la jugent très importante.



L'Industrie des carrières et des matériaux

Un des points essentiels de la reprise est, pour les entreprises, l'approvisionnement en matériaux de construction, l'activité carrières et matériaux fait l'objet d'une enquête régulière diligentée par l'UNICEM Occitanie sur les ouvertures des sites (totalement, partiellement, fermée) et les difficultés rencontrées.

Sur les 8 départements (Côté Ouest de la Région), l'activité des carrières et du béton s'est améliorée de façon très timide. L'activité moyenne est entre 10 à 15% mais de façon très hétérogène sur les territoires. Les zones rurales feraient état d'une situation moins difficile que sur les zones urbaines.

La question de la rentabilité se pose entre la mobilisation des personnels nécessaires au fonctionnement des sites et le niveau de commande actuellement extrêmement faible.

Dans l'industrie des carrières et des matériaux, la mise en œuvre du guide sanitaire pose peu de difficultés car les travaux permettent la distanciation sanitaire raisonnable. Un maintien des stocks par certains grands sites est réalisé sous réserve que les conditions sanitaires puissent être respectées.

L'accès aux carrières pour les particuliers est fermé. Sur des horaires restreints, une majorité des carrières est ouverte, l'approvisionnement s'organisant souvent via des commandes préalables tant pour les professionnels que pour les agriculteurs (poudre de calcaire par exemple).

Côté Est de la région, depuis le début de la crise sanitaire, l'approvisionnement en matériaux de carrières et béton prêt à l'emploi est garanti. L'activité BTP reste malheureusement faible, en moyenne de **20 à 30% d'une activité normale**. Elle est essentiellement le fait d'artisans et de PME du Bâtiment et de quelques chantiers test de plus grande envergure portés par les majors du BTP. Globalement le secteur est en ordre de marche. Ce qui fait défaut avant tout c'est la commande avec la demande des clients qui s'est effondrée, le problème de la rentabilité de l'exploitation des sites en période de très faible commande concerne tous les établissements de la région. Se posent pour cette profession les mêmes préoccupations relatives à l'approvisionnement en EPI. La profession est en attente de la validation d'un guide spécifique de prévention pour leur activité dont la parution est imminente.

Sources utilisées dans cette note de conjoncture :

- Enquête FNTP Occitanie
- Echanges avec les représentants régionaux des organisations professionnelles (CAPEB, FFB, FNTP, UNICEM).
- INSEE, Banque de France, DIRECTE, CCI Occitanie, bailleurs sociaux